

1.500 enterrements de première classe en dix ans

L'association pour la crémation et l'inhumation offre un enterrement digne aux indigents de Bruxelles

BRUXELLES ▽ Cela fait dix ans que ça dure et la cadence ne baisse pas d'un poil. Créée par M. Heirbrandt, l'association pour la crémation et l'inhumation aide toujours autant de démunis à bénéficier d'un enterrement digne. "En moyenne, nous traitons 150 cas par an, explique M. Heirbrandt. Les gens doivent simplement nous prouver qu'ils émergent au CPAS, qu'ils touchent le minimum, qu'ils ont une toute petite pension... Si c'est le cas nous leur proposons l'enterrement de leur proche au prix coûtant."

Certains n'hésitent pourtant pas à tenter de resquiller. "Une fois, deux chirurgiens sont venus chez moi. Ils voulaient un tout petit enterrement pour leur sœur. Ils ne voulaient pas que cela coûte cher alors que leur voiture valait chacune au moins deux millions (d'anciens francs, ndr)."

Une aide significative qui vient souvent des propres deniers de ce bénévole âgé de 75 ans. "Inhumer un enfant coûte environ 275 euros. Pour un adulte, cela varie entre 600 et 750 euros. Ceux qui souhaitent se faire incinérer doivent par contre déboursier plus de 1.000 euros." Les demandes affluent de tous les côtés. L'ASBL travaille avec les services sociaux des cliniques, avec l'aide aux victimes de bureaux de police, les parquets de la Région. "La Ville de Bruxelles nous envoie aussi énormément de monde."

Son action, M. Heirbrandt l'a mise en place tout simplement en découvrant qu'il y avait "énormément de malheureux qui n'avaient pas d'argent pour s'offrir ou offrir à leurs proches un enterrement digne. J'avais aussi appris que certaines communes bruxelloises refusent pas mal de gens désirant une crémation car ils n'avaient pas d'argent. On vous met entre quatre planches et dans un trou. Aujourd'hui encore, il existe des communes à Bruxelles où la famille ne peut pas assister à l'enterrement du proche car elles n'ont pas le temps. Celles qui disposent d'un corbillard font ça en vitesse, en fin de journée."

L'association de M. Heirbrandt est devenue aujourd'hui d'utilité publique. Elle dispose pourtant que de maigres subsides. A tel point que son créateur, ancien expert-comptable, doit régulièrement puiser dans sa cassette personnelle. Cela ne l'a pourtant pas empêché d'écrire un guide avec son fils concernant tout ce que vous voulez savoir sur les obsèques. Textes de lois, exemples concrets, testaments... Une mine de renseignements disponible au siège de l'ASBL.

M. L.

Association pour l'inhumation et la crémation. 140 rue Van Artevelde, 1000 Bruxelles. Infos : 02.502.14.24.